

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

en exercice	10
présents	9
votants	10
absents	0
exclus	0

De la commune de BERTHOUVILLE

Séance du 15 décembre 2017 à 20 heures 30

Date de convocation :

08 décembre 2017

Date d'affichage :

28 décembre 2017

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

Mme LECLERC Marie-Françoise

025/2017

Délibération pour signature de la convention de regroupement scolaire entre les Communes d'Aclou, Berthouville, Franqueville, Hecmanville et Saint-Cyr-de-Salerno

Étaient présents :

Didier DESCHAMPS, Davy LEGRIX, Jean-Claude CEYDEN, Patrick LE HALPERT, Christiane CAPELLE, Serge AUBERT, Agnès GRIETENS, Patrick DESCHAMPS.

Absent excusé : Monsieur Olivier MORIN donne pouvoir à Madame Christiane CAPELLE.

Secrétaire de séance :

M. LEGRIX Davy

Madame le Maire, présente une convention de regroupement scolaire entre les communes d'Aclou, Berthouville, Franqueville, Hecmanville et Saint-Cyr-de-Salerno.

Et indique que la convention établie ainsi réglera le fonctionnement et les participations financières aux frais de fonctionnement des écoles de Berthouville et de Franqueville.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, le vote ayant donné les résultats suivants : pour : 9, contre : 0, abstention : 1.

Autorise Madame le Maire à signer la convention de regroupement scolaire entre les communes d'Aclou, Berthouville, Franqueville, Hecmanville et Saint-Cyr-de-Salerno.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le .

Publié ou notifié le . 15/01/2018



Fait à Berthouville, le 15 décembre 2017

Le Maire

Le Maire
Marie-Françoise LECLERC

